



Sommaire des dossiers traités lors de l'Assemblée Générale 2011 Disponible sur le site Internet www.arcdl.org

Dimanche 26 juin 2011

Dossier des niveaux d'eau

- Les méthodes de gestion du barrage Stukely, les observations et conclusions du comité de l'ARCDL ont été expliquées à l'aide de graphiques. Suite à cet exposé, la recommandation suivante a été adoptée à l'unanimité par les membres présents, soit: **Faire parvenir une lettre au responsable du centre d'expertise hydrique du Québec demandant de réduire le niveau normal d'exploitation du lac Stukely à 284,35m et de maintenir fixe l'ouverture de la vanne. Un membre demande un amendement, en ajoutant: et de demander à la municipalité d'Orford de nous soutenir dans cette démarche.**

Dossier sur la vérification des installations septiques

- La municipalité continue le processus de caractérisation des installations septiques. Ce printemps des avis de demande de correction ont été envoyés aux citoyens dont les installations non-conformes présentent une évidence de pollution. Le nombre de propriétés visées reste non-divulgué par la municipalité.

Liaison avec le Regroupement des Associations pour la Protection de l'Environnement et des Lacs de l'Estrie (RAPPEL)

- L'organisme s'autofinance par une offre de services multiples destinée entre autres aux municipalités, aux entrepreneurs et aux riverains. Un hyperlien est présent sur notre site internet pour consultation.

Dossier sur l'abolition des bateaux moteurs à essence

- Les nombreuses relances faites depuis deux ans pour obtenir notre dossier de Transports Canada sont restées sans réponse. En février, une plainte a été portée par l'ARCDL en regard du non-respect de la loi sur l'accès à l'information.
- Une membre suggère que le comité dédié à ce dossier travaille à un plan de sensibilisation.
- Un autre membre mentionne que la municipalité a le pouvoir de légiférer sur les embarcations qui accèdent par la descente publique. L'ARCDL fera une demande à cet effet.

Patrouille nautique

- Durant l'été 2010, deux patrouilles ont été effectuées sur la Chaîne des lacs et la procédure de fonctionnement pour 2011 ne prévoit aucune visite sur nos lacs.
- On insiste sur l'importance de rapporter à la Régie de police de Memphrémagog tout manquement à la sécurité nautique au numéro de téléphone 1-866-513-3334. Les plaintes seront conservées. Ce sont désormais les seules mesures de contrôle à notre disposition.

Location de chalet

- La loi sur les établissements d'hébergement touristique concernant l'harmonisation avec la réglementation municipale a été modifiée en janvier 2011. Le conseiller municipal, M. Christian Girouard confirme que la municipalité se conforme à la réglementation pour l'émission du certificat de conformité aux usages, dorénavant nécessaire à l'obtention de classification.
- Relativement aux traitements des plaintes, M. Girouard affirme qu'elles seront acceptées mais que la municipalité ne prendra pas action malgré le jugement favorable en cour supérieure de novembre dernier. Il ajoute que le conseil municipal souhaite que la location commerciale soit permise sur l'ensemble du territoire et qu'elle sera tolérée jusqu'à ce que les procédures de changement de zonage soient achevées.

Ensemencement de poissons

- 500 poissons de 12 à 21 pouces pour un montant de 1824\$, dons des riverains.

Qualité de l'eau

- À l'été 2010, dans le cadre de notre participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), 36 mesures de transparence ont été documentées, soit 9 par lac ainsi que 3 prélèvements d'eau par lac ont été acheminés au MDDEP. Les rapports générés par le MDDEP sont disponibles sur notre site internet www.arcdl.org
- Les mêmes activités doivent être répétées en 2011 pour respecter le programme de suivi.